

Commission Départementale de l'Arbitrage

Réunion TECHNIQUE du 18 Mai 2018

Sous la présidence de M. Aymeric ANSEL

Présents : Mme Karine LASALLE,
Mrs. Yann AUGÉ — Valentin CARDON — Laurent COTÉ - Alexandre COUCHEY - Claude DELOUX - Pierre DESFACHELLES - Xavier DEWAELE — Cédric LOZINGOT - Philippe MORIN DE LA MARE — Patrick QUENIART —

La commission présente ses plus sincères condoléances à la famille de Philippe STEENKESTE, ancien arbitre, suite au décès de sa mère.

ADMINISTRATIF

Suite à divers échanges de mails, la Commission prend note de la mauvaise « interprétation » des propos dans un mail de Mr Thomas VANDERVENE.

Par conséquent, Mr Thomas VANDERVENE reste dans les effectifs.

Les clubs sont priés d'en prendre note.

TECHNIQUE

L'E.T.D.A. a corrigé l'ensemble des 281 questionnaires reçus.

Patrick QUENIART se charge de la diffusion des notes aux intéressés ainsi que les tableaux de synthèse.

La moyenne s'établit à 29,27 / 40.

Pour rappel, les questionnaires non manuscrits ne sont pas corrigés et correspondent à une note de zéro (au nombre de trois).

Pris connaissance du P.V. de la discipline concernant la sanction envers un joueur-arbitre

AGENDA

26/05/2018	MARQUISE	Beach soccer et séminaire de rentrée	début 14h30
30/05/2018	MARQUISE	CDA Plénière	début 19h00
02/06/2018	LONGFOSSE	Test Physiques – 3 ^e séance	RV 17H00
09/06/2018	ROQUETOIRE	Réunion Générale	Après Midi

Prochaine réunion : sur convocation

Nota : les clubs inscrits dans le présent PV sont ceux dont l'arbitre est titulaire d'une licence, et non le club de couverture.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 152 des règlements généraux du District).

Patrick QUENIART
Secrétaire CDA

Aymeric ANSEL
Président CDA